Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D127_250926-DE

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

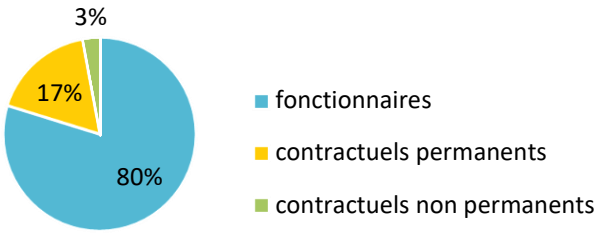
COMMUNAUTE COMMUNES COEUR COTE FLEURIE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Calvados.

Effectifs

104 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

> 83 fonctionnaires
> 18 contractuels permanents
> 3 contractuels non permanents



1 contractuel permanent en CDI

2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

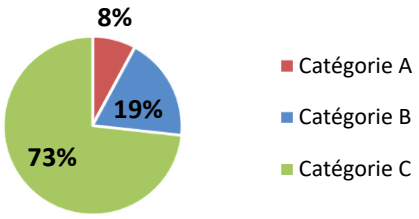
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2024 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

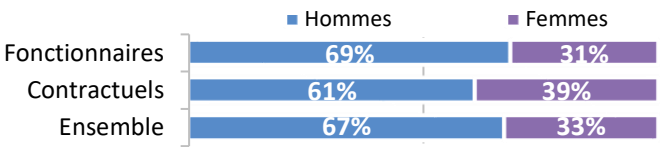
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	33%	26%
Technique	76%	67%	74%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



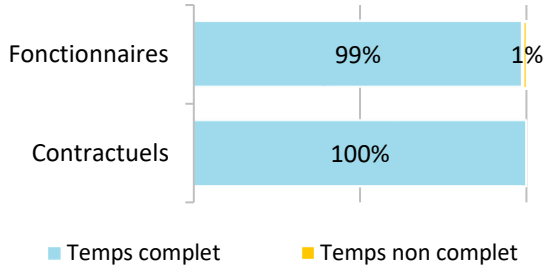
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	52%
Rédacteurs	12%
Agents de maîtrise	12%
Adjoints administratifs	9%
Techniciens	7%

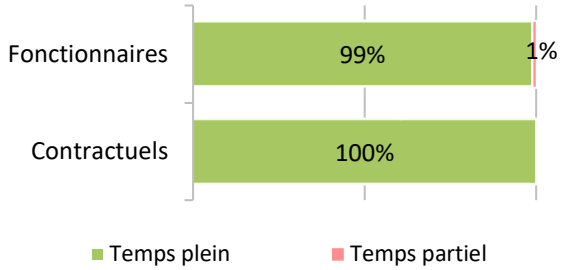
Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D127_250926-DE

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein et à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	1 fonctionnaire TNC	0 contractuels TNC
Technique	2%	0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
3% des femmes à temps partiel

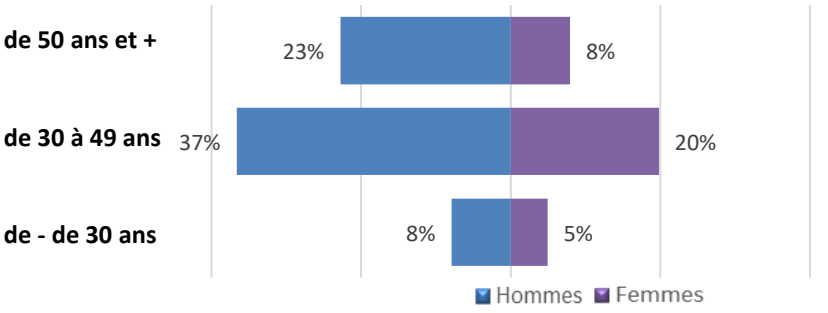
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	**45,15**
Contractuels permanents	**35,56**
Ensemble des permanents	**43,44**

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	**44,17**

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

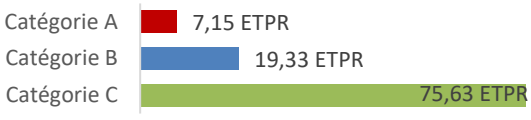
Équivalent temps plein rémunéré

108,97 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> **83,71** fonctionnaires
> **18,40** contractuels permanents
> **6,86** contractuels non permanents

198 325 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 7 agents en disponibilité

> Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
> Un agent détaché au sein de la collectivité

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D127_250926-DE

Mouvements

En 2024, 19 arrivées d'agents permanents et 14 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 [1]	Effectif physique au 31/12/2024
96 agents	**101 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	**-2,4%**
Contractuels	↗	**63,6%**
Ensemble	↗	**5,2%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	36%
Fin de contrats dont remplacants	36%
Mutation	21%
Démission	7%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	79%
Voie de mutation	16%
Recrutement direct	5%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

36 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	1	0
Sanction 2ème groupe	1	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	50%

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D127_250926-DE

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 29,27 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	18 673 296 €	Charges de personnel*	5 465 431 €	Soit 29,27 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 494 549 €
Primes et indemnités versées :	902 344 €
IFSE :	489 066 €
CIA :	133 959 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	199 020 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	15 283 €
SFT *(titulaire uniquement)* :	32 714 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

178 276 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	84 318 €	s	37 368 €	32 904 €	29 566 €	s
Technique	s	s	37 395 €	s	31 485 €	28 111 €
Culturelle			s			
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation					s	
Toutes filières	**79 749 €**	**51 120 €**	**37 169 €**	**32 159 €**	**31 255 €**	**27 171 €**

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 25,82 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**24,53%**
Contractuels sur emplois permanents	**32,00%**
Ensemble	**25,82%**

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 8252,51 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	21 286 €	4 000 €	*16%*	s	s		s	s		15 140 €	3 214 €	*18%*
Catégorie B	7 271 €	1 888 €	*21%*	7 774 €	1 407 €	*15%*	6 154 €	1 123 €	*15%*	s	s	
Catégorie C	4 101 €	965 €	*19%*	2 567 €	1 017 €	*28%*	1 883 €	717 €	*28%*	1 607 €	919 €	*36%*

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D127_250926-DE

Absences

En moyenne, 27,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> **En moyenne, 8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**6,32%**	**2,19%**	**5,59%**	**5,75%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**7,53%**	**2,19%**	**6,58%**	**5,75%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**7,74%**	**2,98%**	**6,89%**	**5,84%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 41,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

9 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 8,7 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 8 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

- 2 113 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

35 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **6 431 €**
Coût par jour de formation : **184 €**

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **1 080 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

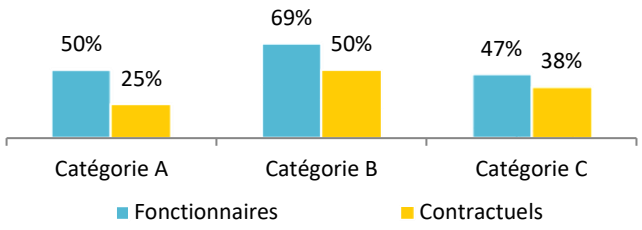
Dernière mise à jour : 2022

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D127_250926-DE

Formation

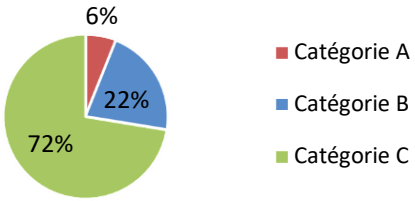
En 2024, 48,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



116 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent

69 618 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	40 %
Frais de déplacement	9 %
Autres organismes	52 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	49%
Autres organismes	46%
Interne à la collectivité	5%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**42 775 €**	**26 656 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**556 €**	**410 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Comité Social Territorial

2 réunions en 2024 dans la collectivité

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D127_250926-DE

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours…)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2026 *Version 1*